

Formation TMD transport matières dangereuses ADR citerne - Initiale

Personnes concernées

Conducteurs transportant des matières des classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9 en véhicules- citernes ou en unités de transport transportant des citernes de plus de 1m3 ou des conteneurs-citernes de plus de 3m3. Conducteurs ayant déjà suivi une formation de base en cours de validité.

Objectifs de la formation

Permettre aux conducteurs de véhicules d'acquérir les connaissances nécessaires pour effectuer des transports de matières dangereuses en citerne, conformément aux prescriptions de l'ADR et de l'arrêté français TMD.

Contexte

L'arrêté TMD et la réglementation internationale ADR obligent les conducteurs de véhicule de transport de matières dangereuses à posséder les connaissances de base pour le transport de ces produits en colis ainsi que des connaissances complémentaires nécessaires pour les autres spécialisations citernes visées.

Contenu de la formation

Accueil – Présentation du stage – Objectifs,

- Quiz d'évaluation initiale,
- Les liquides inflammables,
- Expériences : inflammabilité des liquides,
- Expériences réalisées par l'animateur pour démontrer le processus de l'inflammabilité des liquides,
- Types de véhicules et de citernes,
- Rappels sur les équipements des citernes,
- Le protocole de sécurité,
- Modes opératoires de chargement et déchargement des liquides inflammables,
- Exemples d'accidents au chargement,
- Rappels sur les responsabilités,
- Documents réglementaires,
- Signalisation des véhicules,
- Les produits chimiques,
- Types de véhicules et de citernes,
- Rappels sur les équipements des citernes,
- Compatibilités et incompatibilités,
- Modes opératoires de chargement et déchargement des produits chimiques,
- Comportement des véhicules-citernes,
- Exemples d'accidents à la livraison,
- Les déchets,
- Préparation et réalisation du transport Examen,
- Synthèse et évaluation du stage.



Formation TMD transport matières dangereuses ADR citerne - Initiale

Prérequis
Posséder un permis en état de validité. Être titulaire d'une formation de base (IB) en cours de validité

Durée
Formation théorique et pratique de 4 jours soit 28 heures

Formateurs
Cette formation est réalisée par un organisme agréé par Arrêté Ministériel (Son identité et ses références d'agrément sont mentionnées sur le devis et la convention de formation).

Dispositifs de suivi
Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation
Au sein d'un centre City'Pro où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation

Méthodes pédagogiques
Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas. Remise d'un support de formation. Questions réponses, partage d'expériences

Modalités d'évaluation et type de reconnaissance de la formation délivrée
Évaluation théorique réalisée à la fin de la formation. La réussite à cet examen permet l'obtention d'une carte ADR complétée de la spécialisation visée

Délais d'accès
Variable selon modalités de financement et disponibilités en centre

Modalités d'accès
Consultez la page centre sur le site city-pro.info

Accessibilité
Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès du centre concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et modalités des financements
En centre City'Pro ou sur city-pro.info